

Progressor Phoenix Action Total

Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.



Le titre de créance est émis par Natixis Structured Issuance, véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis S.A. (Standard & Poor's : A+/Moody's : A1/Fitch Ratings : A+⁽¹⁾). L'investisseur supporte le risque de défaut de l'Émetteur et le risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.

Progressor Phoenix Action Total est un titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie ou à l'échéance, alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- **Durée d'investissement conseillée : 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé.** L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la Date d'Échéance.
- **Période de commercialisation :** du 20 février 2020 au 27 mars 2020. La période de commercialisation peut être close à tout moment.
- **Éligibilité : contrats d'assurance-vie ou contrats de capitalisation et comptes-titres.** La présente brochure décrit les caractéristiques de Progressor Phoenix Action Total et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**
- **Code ISIN : FR0013481892**

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL | Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

⁽¹⁾ Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

En quelques mots

Progressor Phoenix Action Total est un titre de créance qui présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- La valeur du titre de créance s'apprécie selon l'évolution de l'action Total (« l'Action »), dividendes non réinvestis.
- Le versement d'un coupon de 1,25 %⁽¹⁾ au titre du trimestre si, à une Date d'Observation Trimestrielle ou à la Date d'Observation Finale, le cours de l'Action est supérieur ou égal à 70 % de son Cours Initial.
- Un remboursement automatique anticipé⁽¹⁾, si à une Date d'Observation Trimestrielle, du 4^e au 39^e trimestre, le cours de l'Action est supérieur ou égal à son Cours Initial.
- À l'échéance des 40 trimestres, en l'absence de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ :
 - Un remboursement du Capital Initial⁽¹⁾ si le cours de l'Action est supérieur ou égal à 50 % de son Cours Initial à la Date d'Observation Finale.
 - Une perte en capital partielle ou totale, si le cours de l'Action est strictement inférieur à 50 % de son Cours Initial à la Date d'Observation Finale. Par exemple, si le cours de l'Action a baissé de 55 %, l'investisseur subira une perte en capital équivalente à la performance négative de l'Action depuis l'origine, soit un remboursement final à 45 %.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du titre de créance **Progressor Phoenix Action Total**, soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors frais (par exemple commission ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de comptes-titres), et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. L'investisseur supporte le risque de défaut de l'Émetteur et le risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de son Garant. Dans cette brochure, les calculs de TRA sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 27 mars 2020 jusqu'à la Date d'Échéance (le 10 avril 2030) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 27 mars 2020 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance **Progressor Phoenix Action Total**, ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, et l'Émetteur et le Garant de l'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

⁽¹⁾ Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de défaut de paiement de l'Émetteur et d'absence de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant et de conservation du produit jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement final ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.



Avantages / Inconvénients



► Avantages

- Un coupon de 1,25 %⁽¹⁾ au titre du trimestre si, à une Date d'Observation Trimestrielle ou à la Date d'Observation Finale, le cours de l'Action est supérieur ou égal à 70 % de son Cours Initial.
- Un remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ si, à une Date d'Observation Trimestrielle (du 4^e au 39^e trimestre), le cours de l'Action est supérieur ou égal à son Cours Initial.
- À l'échéance des 40 trimestres, si **Progressor Phoenix Action Total** n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un remboursement de l'intégralité de son Capital Initial⁽¹⁾, si le cours de l'Action est supérieur ou égal à 50 % de son Cours Initial à la Date d'Observation Finale.



► Inconvénients

- **Progressor Phoenix Action Total** présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) et à l'échéance (si, à la Date d'Observation Finale, le cours de l'Action est inférieur à 50 % de son Cours Initial). La valorisation de **Progressor Phoenix Action Total** à l'échéance est très sensible à une faible variation du cours de l'Action autour du seuil de 50 % de son Cours Initial.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer de 4 à 40 trimestres (soit de 1 à 10 ans).
- Le gain maximum de l'investisseur est limité au coupon de 1,25 %⁽¹⁾ au titre du trimestre. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse de l'Action (Effet de Plafonnement du Gain).
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par l'Action.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque de non remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- L'investisseur ne bénéficie pas de la diversification du risque offerte par des sous-jacents tels que les indices de marchés actions.

► Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base. Le titre de créance **Progressor Phoenix Action Total** est notamment exposé aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie en cours de vie, le prix de rachat du titre de créance pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'Action. Dans le pire des scénarios, la perte en capital peut être totale.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du cours de l'Action.
- **Risque lié aux marchés de taux** : le prix de marché du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'Action, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment des taux d'intérêt.
- **Risque de contrepartie** : l'investisseur est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire rendre ce titre totalement illiquide.

⁽¹⁾ Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de défaut de paiement de l'Émetteur et d'absence de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant et de conservation du produit jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement final ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

Mécanisme de remboursement

Le Cours Initial est déterminé par le cours de clôture de l'Action le 27 mars 2020.

► Un coupon conditionnel de 1,25 % par trimestre

Du 1^{er} au 40^e trimestre, si à une Date d'Observation Trimestrielle ou à la Date d'Observation Finale, le cours de l'Action est supérieur ou égal à 70 % de son Cours Initial, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la Date de Paiement de Coupon correspondante :

Un coupon de 1,25 % au titre du trimestre

► Un remboursement automatique anticipé possible dès la fin du 4^e trimestre

Du 4^e au 39^e trimestre, si à une Date d'Observation Trimestrielle, le cours de l'Action est supérieur ou égal à son Cours Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante :

Le Capital Initial

(soit un TRA brut⁽²⁾ compris entre 0,13 % et 5,06 %⁽⁴⁾)
(soit un TRA net⁽³⁾ compris entre -0,87 % et 4,01 %⁽⁴⁾)

Dès qu'un remboursement automatique anticipé est réalisé **Progressor Phoenix Action Total** s'arrête ; sinon le produit continue jusqu'à l'échéance.

► Remboursement à l'échéance

À la Date d'Observation Finale, le 27 mars 2030, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été précédemment activé, on observe le cours de clôture de l'Action par rapport à son Cours Initial.

Cas favorable

Si le cours de clôture de l'Action est supérieur ou égal à 50 % de son Cours Initial, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 10 avril 2030 :

Le Capital Initial

(soit un TRA brut⁽²⁾ compris entre 0 % et 5,07 %⁽⁵⁾)
(soit un TRA net⁽³⁾ compris entre -1,00 % et 4,02 %⁽⁵⁾)

Cas défavorable

Si le cours de clôture de l'Action est strictement inférieur à 50 % de son Cours Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit⁽¹⁾ le 10 avril 2030 :

Le Capital Initial diminué de la performance négative de l'Action

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse du cours de l'Action. Cette perte en capital peut être partielle ou totale.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicables, sous réserve d'absence de défaut de l'Émetteur et d'absence de défaut, faillite ou mise en résolution du Garant et de conservation du produit jusqu'à son remboursement final.

⁽²⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors frais (par exemple commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

⁽³⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

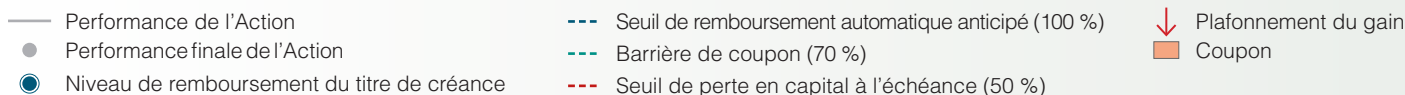
⁽⁴⁾ Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un coupon de 1,25 % à chaque Date de Paiement de Coupon du 1^{er} au 39^e trimestre et à un remboursement automatique anticipé au 39^e trimestre.

⁽⁵⁾ Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un coupon de 1,25 % à chaque Date de Paiement de Coupon du 1^{er} au 40^e trimestre.

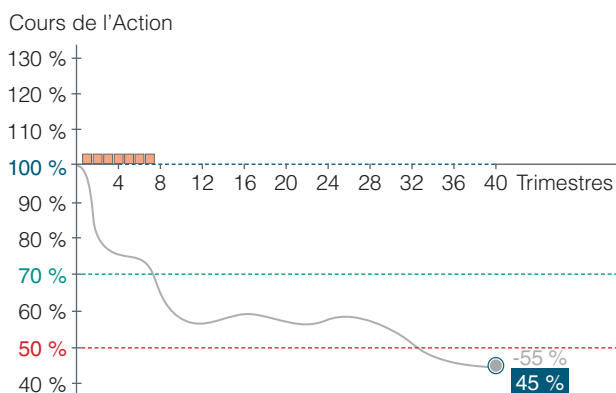
L'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé (possible à chaque Date d'Observation Trimestrielle) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Observation Trimestrielle, l'Action est en baisse par rapport à son Cours Initial, alors le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **Progressor Phoenix Action Total** se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation Trimestrielle.

Scénarios de marché

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.



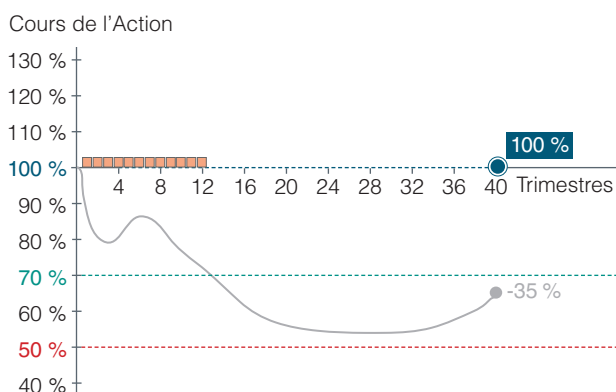
► Scénario défavorable : Baisse de l'Action à l'échéance (supérieure à 50 %)



- À chaque Date d'Observation Trimestrielle, le cours de l'Action est strictement inférieur à son Cours Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- Des trimestres 1 à 7, lors des Dates d'Observation Trimestrielle, le cours de l'Action est supérieur à 70 % de son Cours Initial : l'investisseur reçoit un coupon de 1,25 % au titre de chacun de ces trimestres.
- À la Date d'Observation Finale, le cours de l'Action est égal à 45 % de son Cours Initial (soit une baisse de 55 %) : l'investisseur reçoit 45 % de son Capital Initial et subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle de l'Action, soit une perte de 55 %.

Remboursement final : 45 % du Capital Initial
Valeur totale des coupons versés : 8,75 %
TRA brut⁽¹⁾ : -6,73 % (contre -7,64 % pour l'Action⁽³⁾)
TRA net⁽²⁾ : -7,66 %

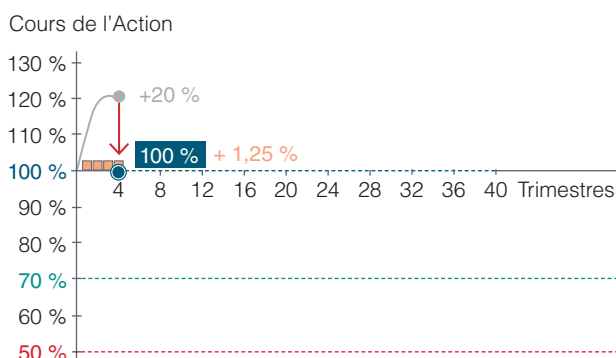
► Scénario médian : Baisse modérée de l'Action à l'échéance (inférieure à 50 %)



- À chaque Date d'Observation Trimestrielle, le cours de l'Action est strictement inférieur à son Cours Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- Des trimestres 1 à 12, lors des Dates d'Observation Trimestrielle, le cours de l'Action est supérieur à 70 % de son Cours Initial : l'investisseur reçoit un coupon de 1,25 % au titre de chacun de ces trimestres.
- À la Date d'Observation Finale, le cours de l'Action est égal à 65 % de son Cours Initial (soit une baisse de 35 %) : l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse de l'Action à l'échéance.

Remboursement final : 100 % du Capital Initial
Valeur totale des coupons versés : 15 %
TRA brut⁽¹⁾ : 1,59 % (contre -4,20 % pour l'Action⁽³⁾)
TRA net⁽²⁾ : 0,57 %

► Scénario favorable : Forte hausse de l'Action dès la fin du 4^e trimestre (Plafonnement du gain)



- Des trimestres 1 à 3, lors des Dates d'Observation Trimestrielle, le cours de l'Action est supérieur à 70 % de son Cours Initial : l'investisseur reçoit un coupon de 1,25 % au titre de chacun de ces trimestres.
- À la 4^e Date d'Observation Trimestrielle, le cours de l'Action est égal à 120 % de son Cours Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial ainsi qu'un coupon de 1,25 % au titre du 4^e trimestre. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle de l'Action (Effet de Plafonnement du Gain).

Remboursement final : 100 % du Capital Initial
Valeur totale des coupons versés : 5 %
TRA brut⁽¹⁾ : 4,87 % (contre 19,08 % pour l'Action⁽³⁾)
TRA net⁽²⁾ : 3,82 %

⁽¹⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors frais (par exemple commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

⁽²⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

⁽³⁾ Pour un investissement direct dans l'Action, hors prise en compte des dividendes éventuels détachés par l'Action.

Information importante : la valorisation de **Progressor Phoenix Action Total** en cours de vie peut évoluer indépendamment du cours de l'Action et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Trimestrielle, si le cours de l'Action est proche de son Cours Initial, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche de 50 % de son Cours Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du cours et de la volatilité de l'Action, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

L'action Total S.A.

Total S.A. est un acteur majeur de l'énergie, qui produit et commercialise des carburants, du gaz naturel et de l'électricité bas carbone. Présent dans plus de 130 pays, l'ambition de Total S.A. est de devenir la major de l'énergie responsable.

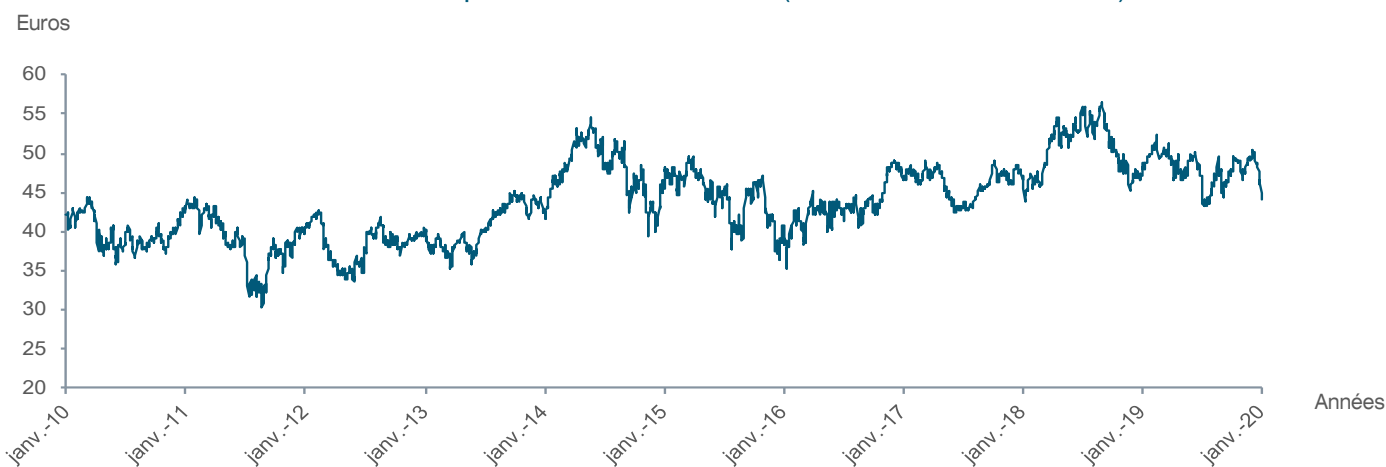
Le cours de l'action Total est accessible entre autres sur le site d'Euronext (<https://live.euronext.com/fr/product/equities/FR0000120271-XPAB>), ainsi que sur différents sites d'informations financières. Ticker Bloomberg : FP FP ; code ISIN : FR0000120271.

Source : <https://www.total.com>

Évolution historique de l'Action

Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Évolution historique de l'action Total S.A. (dividendes non réinvestis)



Source : Bloomberg du 31 janvier 2010 au 31 janvier 2020

Performances cumulées au 31 janvier 2020	1 an	5 ans	10 ans
Action Total S.A. (dividendes non réinvestis)	-7,98 %	-2,97 %	4,99 %

Source : Bloomberg au 31 janvier 2020



Caractéristiques principales

Code ISIN	FR0013481892
Forme juridique	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 13 juin 2019 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 19-262.
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les instruments financiers de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis S.A. (S&P : A+/Moody's : A1/Fitch Ratings : A+ au 5 février 2020). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Période de commercialisation	Du 20 février 2020 (09H00 CET) au 27 mars 2020 (17H00 CET)
Devise	Euro (€)
Sous-jacent	Action Total S.A. (Ticker Bloomberg : FP FP ; Code ISIN : FR0000120271) dividendes non-réinvestis
Valeur Nominale	1 000 €
Prix d'Émission	100 % de la Valeur Nominale
Commission de distribution	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 1 % du nominal des Titres de créance effectivement distribués ; cette commission sera payée sur la durée de vie des Titres de créance. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des Titres de créance.
Durée d'investissement conseillée	10 ans
Date d'Émission	19 février 2020
Date d'Observation Initiale	27 mars 2020
Date d'Observation Finale	27 mars 2030
Date d'Échéance	10 avril 2030
Dates d'Observation Trimestrielle	Tous les 27 de chaque trimestre, à partir du 29 juin 2020 (inclus) jusqu'au 27 décembre 2029 (inclus) ou le Jour de Bourse suivant si le 27 n'est pas un Jour de Bourse. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le cours de clôture où l'Action est publié.
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	Le 10 ^e Jour de Bourse suivant la Date d'Observation Trimestrielle, à partir du 12 avril 2021 (inclus) jusqu'au 10 janvier 2030 (inclus). Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le cours de clôture où l'Action est publié.
Dates de Paiement de Coupon	Le 10 ^e Jour de Bourse suivant la Date d'Observation Trimestrielle ou la Date d'Observation Finale, à partir du 13 juillet 2020 (inclus) jusqu'à la Date d'échéance incluse. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le cours de clôture où l'Action est publié.
Cours Initial	Cours de clôture de l'Action à la Date d'Observation Initiale.
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (equityderivatives.natixis.com) et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le cours de clôture où l'Action est publié.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Liquidité	Quotidienne
Marché secondaire	Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres de créances dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1,00 % au cours de vente.
Agent de Calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation	Bourse de Luxembourg
Éligibilité	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, comptes-titres.

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord avec **Zenith Capital**, le distributeur qui commercialise directement ou via des sous-distributeurs, le produit **Progressor Phoenix Action Total**. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après). Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le Prospectus de Base et les Conditions Définitives avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les Instruments Financiers.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le produit financier présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de **Progressor Phoenix Action Total** afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT.** Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. **Progressor Phoenix Action Total** est éligible pour un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France.** Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, action ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, action ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une documentation juridique composée du [prospectus de base](#) relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs (1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e supplément), approuvé le 13 juin 2019 par l'AMF sous le visa n° 19-262 (le « Prospectus de Base ») et des [conditions définitives](#) en date du 18 février 2020 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (règlement prospectus) tel qu'amendé. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (equityderivatives.natixis.com/app/uploads/2019/06/French-Bonds-Programme-Update-2019-BP-Final-19-262.pdf, equityderivatives.natixis.com/fr/CD-FR0013481892) et de l'AMF (www.amf-france.org) et sont disponibles pour consultation à, et des copies peuvent être obtenus auprès de Natixis 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

